



## L'administration lève le voile ... sur CAP 31

**J**eudi 2 Mars 2017 les syndicats sont mis devant le fait accompli de l'écriture d'une feuille de route tracée par le projet CAP 31.

Vous êtes nombreux à participer et à jouer le jeu de cette démarche collaborative, mais la pièce de théâtre est jouée d'avance, scénario construit, le décor était posé, les dialogues écrits, et votre parole hélas *manipulée*.

**Au delà du déni de démocratie syndicale**, le dialogue social avec les élus syndicaux -qui représentent les agents lors des Comités Techniques- se résume à de simples réunions d'information qui s'enchaînent les unes à la suite des autres, **et dénonçant la manipulation par l'administration de la parole recueillie des agents.**

La lecture croisée de tous ces projets quasi finalisés :

- **audit** ENEIS en protection de l'enfance
- **territorialisation** de l'action sociale (première échéance juin 2017)
- **temps de travail** (première échéance juin 2017)
- **cap31** (2016-2017)

donne à penser que le conseil départemental est condamné un avenir aussi improbable qu'incertain, et qui plus est, dans le **brouillard et l'enfumage le plus intense !**

Avec l'aide de la loi NOTR et de la volonté du législateur, et des ces 4 projets quasi finalisés, les compétences obligatoires du département seront **progressivement transférées** sur le territoire Communautés d'agglomération, communautés de communes et Métropole et certaines seront même **re-centralisées** (CAF par exemple pour le RSA, APA pourquoi pas)

*Vous concernant, votre poste, vos missions, votre carrière, vos conditions de travail, rien ne permet de vous rassurer !*

Si notre syndicat a bien conscience de la nécessité de certaines réformes, **nous ne pouvons pas accepter le sacrifice des fonctionnaires.**

Pour ne pas subir, et faire pression pour une prise en compte des agents, et de la survie du service public :

N'hésitez pas à nous joindre et/ou nous rejoindre pour la défense de nos droits à tous !

**Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !**

**Informations pratiques :**

**Permanence :** Lundi au vendredi - 8h - 17h (au-delà sur RDV) - Bureau A232 -

**Téléphone :** 05 34 33 47 78 - 05 34 33 47 82

**Syndicat.fo@cd31.fr** | Intranet : <http://syndicats.cd31.fr/fo-accueil> | Internet : <http://www.focd31.fr>